

Date de convocation
et d'affichage:

24/01/2025

Nombre de délégués :

En exercice : 30
Présents : 17
Pouvoirs : 01
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trois février à 20 heures 30,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en
séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : DUTHEIL Stéphanie, PERRIAT Jacques, BAUCHERON
Thierry, FOURNET Hervé, HESLOIN Vincent, RATTIER François, BRETON Jean,
AUCLAIR Catherine, DIAZ Ramon, CAPPELAERE Marc, MOUETTE Marie-Paule,
DROUET Martial, HESLOIN Patrice, ARNAULT Odile, LEFEVRE Dominique,
LOISON Thierry,

Absents excusés : DUFAY Pierre, SCHAEFER Claude, HOORELBECKE
Laurence

Absents : SIMON Frédéric, BERTHELOT Sébastien, GODBILLE Laure, CASTEL
Guillaume, GLORIA Fabrice, JAMES Eric, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, EDON
Michel, LEVERRIER Christiane, GIRARD Pascal

Pouvoirs : DUFAY Pierre donne pouvoir à Marc CAPPELAERE

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250203-06

Objet : Durée des amortissements.

Monsieur le Président propose d'harmoniser les durées d'amortissements des deux anciens
syndicats, comme suit :

Biens	Durée d'amortissement
Etudes, frais de recherche	3 ans
Concessions, licences	3 ans
Constructions	40 ans
Réseaux d'eau	70 ans

Après délibération le Comité Syndical à l'unanimité :

❖ **Adopte la durée des amortissements ci-dessous.**

Biens	Durée d'amortissement
Etudes, frais de recherche	3 ans
Concessions, licences	3 ans
Constructions	40 ans
Réseaux d'eau	65 ans

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,



Rémy RILLET

Accusé de réception en préfecture
061-200092187-20250203-20250203-06-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025